Image not found or type unknown

Situation irrégulière et retour au pays

Par **Akanina**, le **09/07/2010** à **15:13**

Bonjour, a vous.

Alors, voilà...Ma question est, plutôt, inhabituel...mais voila ^^

Supposons que "je" (pour raisons diverses et multiple, je ne confirme n'y n'infirme que je pose la question pour moi-même.) soit en "situation irrégulière" (en france, je précise pour faire bien sur)...Et que je voudrais...."simplement".....repartir !
(prenez le pas mal, mais ce z'olie pays est un vrais foutoir a merde, coté immigration.)

Maintenant. Il est hors de question d'aller, de mon grès, dans un centre de rétention.
Vue ma situation physique et psychologique, ça me serais, soit mortel (au sens Littéral) soit mortel, mentalement tout du moins...très traumatisant.
Donc, la question est...Comment faire pour...partir...gentiment....calmement...

LOGIQUEMENT, dans une logique Humaine (mais on sais bien que le système est plus inhumain qu'autre chose -_-,) ca ne devrait pas posé problème.
Vue les frais qui sont employé par l'état pour les expulsion, toute la procédure, etc. "Je" leurs sauverais argent et temps en payant moi-même mon billet et en partant gentiment pour pas revenir (le contraire serait étonnant...pas prévue d'une part, et je serais, probablement, en interdiction du territoire francais après ca...).

ALORS § Ami/es du web, frère et soeur du Monde...
Quelqu'un a une idée ?? Oo

Perso, j'avoue n'avoir A.B.S.O.L.U.M.E.N.T rien trouvé, pour le moment. Et personne a qui j'ai pus posé la question na la réponse...le cas ne s'étant pas souvent présenter, apparemment ^^

Si quelqu'un peu m'aider...même un peu...je lui en serais grès.

"entre temps", je vais, tenter, de contacter mon ambassade ou mon consulat..c'est la seule idée que j'ai pour le moment. Mais, mon p'tit doigts me dit qu'eux non plus n'ont pas vue souvent le cas et je suis pas certaine qu'ils ont une procédure de préparer pour ca...
(ha, si ca peux aider vos réflexions, je suis originaire du canada/quebec.)

Par **Massilienne**, le **16/07/2010** à **01:26**

je ne peux pas vraiment t aider, la seule chose que je sache, c est qu il existe, en consultant ta mairie, des bons, qu on appelle bons de consultation gratuite d avocat. Tu explique ton probleme a l agent de mairie, et elle t enverra voir un avocat approprié a ton probleme, et tout ca gratuitement!

Voila, bon courage!

Par **etrangers sans droit**, le **16/07/2010** à **21:26**

bonjour

vous pouvez vous rendre pour consulter un avocat, cela ne pas être une mauvaise idée, à la maison de la justice et du droit la plus proche (voir leur site)

sinon voir le site de l'OFII pour l'aide volontaire au pays

Par **linette**, le **15/01/2011** à **15:44**

Bonjour Akanina !

Je ne sais pas si tu es toujours sur le site mais je prend tout de même une chance de t'écrire ...
Voilà , je suis moi aussi une Québécoise en situation irrégulière depuis Août 2010 . Je voudrais maintenant rentré au pays (Canada) mais j'ai aussi un peu la trouille vis à vis la préfecture et tout et tout . Alors je te pose la question à savoir si la personne en question que tu mentionne dans ton message est parvenue à retourner dans notre beau pays sans trop de dommage !
Merci de m'avoir lue et en espérant que tu reviennes passer sur ce site afin de m'éclairer .

Line .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés